dont 6 milliards pour les avions de combat et 2 milliards pour la défense aérienne.
Donc, ces sommes affectées sont tirées d'un budget ordinaire approuvé et leur non-utilisation ne profitera à aucun autre domaine, Covid-19 ou pas.
Sur le plan social, ces partis renient la Constitution fédérale, dont l'art. 58 fixe la mission de l'armée, à savoir «prévenir la guerre, maintenir la paix et assurer la défense du pays et de sa population».
À l'exemple de la gendarmerie qui patrouille pour assurer le bon ordre dans la rue, mais qui dispose, si besoin, en cas d'agression musclée, de moyens appropriés autres qu'une simple arme de poing, l'armée de l'air procède, elle, en temps de paix, à des vols de contrôle pour garantir la souveraineté territoriale.
Mais s'il y a agression, elle dispose également de moyens adéquats autres qu'un simple PC-21 ou M-346, lesquels seraient vite envoyés au tapis! En conclusion, le peuple doit approuver la décision du parlement fédéral.
Jean-Claude Cima

Salaire minimum

Genève, 27 août Si Genève vote oui à l'initiative sur le salaire minimum, ce sera le coup de grâce pour des secteurs déjà fragilisés. N'en déplaise aux partisans de l'initiative 173, une rémunération n'est pas fixée artificiellement. Je m'excuse par avance de rappeler une évidence, mais celle-ci leur a apparemment échappé: les salaires sont tout d'abord fixés en fonction de la réalité économique de l'entreprise. Celle qui n'en tiendrait pas compte serait rapidement acculée à la faillite.
La situation n'est évidemment pas la même selon les secteurs. Les syndicats le savent d'ailleurs bien, puisqu'ils signent des conventions collectives de travail qui proposent des conditions différentes selon les branches, précisément pour respecter la réalité propre à chacune. Mais le salaire minimum proposé vient nier cette réalité, en imposant un niveau plus élevé que ce que des branches, souvent à faible valeur ajoutée, peuvent offrir. Il se trouve que celles-ci ont été particulièrement touchées par la crise. Pour elles, ce salaire artificiel serait le coup de grâce.
Notre économie doit rester riche et diversifiée. Ne condamnons pas des secteurs déjà affaiblis avec ce texte déconnecté de la réalité.
Nathalie Hardyn, directrice du département politique de la Chambre de commerce, d'industrie et des services Genève

Zones 30

Genève, 4 septembre Votre article dans la «Tribune de Genève» du 4 septembre sur les zones 30 est très pertinent et justifié.
Quand aurons-nous des contrôles avec amendes dans les Rues Basses concernant les cyclistes, qui y circulent dans toute illégalité, et souvent dangereusement, car des deux côtés une interdiction aux cyclistes est clairement signalée? Tolérance oui, mais pour tous.
Johan Schlaepfer

Écrivez-nous

Vos réactions, votre opinion nous intéressent. Envoyez votre lettre à **courrier@tdg.ch,** ou à Tribune de Genève, courrier des lecteurs, case postale 5155, 1211 Genève 11. Votre texte doit être concis (1400 signes maximum), signé et comporter vos adresse et téléphone. La rédaction se réserve le droit de choisir les titres et de réduire les lettres.